



M. Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Paris, le 8 février 2023

Objet : Demande d'informations publiques quant à la vaisselle réutilisable dans la restauration rapide

Monsieur le ministre,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) oblige la restauration rapide à remplacer la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable, pour les repas pris sur place.

Dans une tribune publiée dans le Journal du dimanche (édition du 4 décembre 2022), nos organisations vous ont fait part de leur inquiétude concernant la mise en œuvre de la mesure, compte tenu du retard observé auprès des grandes enseignes. Or, un peu plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la mesure, **nos craintes se sont confirmées dans les faits**. D'après l'enquête de terrain menée par Zero Waste France en janvier 2023, un nombre significatif, si ce n'est l'écrasante majorité selon les enseignes, des établissements de Burger King, KFC, McDonald's et Quick n'applique pas l'obligation. Sur 286 restaurants visités, 163 servent toujours les repas pris sur place dans du jetable. Pire : pour KFC et Quick, la totalité des restaurants visités déroge à la loi.

Nous avons bien noté votre détermination à faire appliquer la réglementation et vous en remercions. Aux côtés de Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, vous avez convoqué les enseignes de restauration rapide le vendredi 6 janvier dernier et leur avez **demandé de transmettre leurs plans d'action, avec les dates auxquelles elles seraient définitivement en conformité**. Une nouvelle réunion est programmée au printemps.

Compte tenu de l'importance des informations qui vous ont été transmises, nous vous appelons à communiquer ces plans d'action. Nous sommes conscients que certains établissements peuvent rencontrer des difficultés liées au déploiement du dispositif, bien qu'ils aient eu tout de même près de trois ans pour se préparer. Leur accorder quelques semaines supplémentaires nous semble, dans ces conditions, être un choix clément. En revanche, nous vous invitons à fixer une date à partir de laquelle **le non-respect de la loi sera véritablement et durement sanctionné ainsi qu'à rendre public les engagements pris par les enseignes**.

Il est en effet indispensable que **chacun et chacune, puissance publique, association, consommateur et consommatrice, puisse juger du respect ou non de ces engagements**.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Alice Abbat, coordinatrice du Réseau consigne

Diane Beaumenay-Joannet, responsable campagnes et plaidoyer déchets de
Surfrider Foundation Europe
Muriel Papin, déléguée générale de No plastic in my sea
Pierre-Emmanuel Saint-Esprit, fondateur et président d'EC2027
Moïra Tourneur, responsable du plaidoyer de Zero Waste France

Copie à : Mme Bérangère Couillard